



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATIONS DU CONSEIL

Envoyé en préfecture le 10/07/2018

Reçu en préfecture le 10/07/2018

Affiché le

SLOW

ID : 033-200070092-20180703-2018\_07\_PV06-DE

SÉANCE DU 3 JUILLET 2018

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 27 juin 2018

L'an deux mille dix-huit le trois juillet à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle des Fêtes à Bayas, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES , Jean-Luc BARBEYRON , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Chantal DUGOURD , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel GALAND , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Eric LACOUME , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Pierre-Jean MARTINET , Armand BATTISTON , Annie ESTEBAN , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , Armand REIS-FILIPPE , David RESENDÉ , Laurence ROUEDE , James SEYNAT , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER

**Absents :**

Sabine AGGOUN (jusqu'à la délibération n°2018.07.145), Kléber AUDINET, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE (jusqu'à la délibération n°2018.07.136), Laurent DE LAUNAY (jusqu'à la délibération 136), Véronique DI CORRADO, Philippe DURAND-TEYSSIER, Chantal GANTCH, Jean-Paul GARRAUD, Michèle LACOSTE, Odile LUMINO, Alain MAROIS, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Alain PAIGNE, Monique MEYNARD

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Jean-Luc LAMAISON pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Georges DELABROY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Michel MILLAIRE pouvoir à Jean-Luc BARBEYRON, Gabi HOPER pouvoir à Thierry MARTY, Joël BAYLE pouvoir à Marcel BERTHOME, Sylvie BOISSEL pouvoir à Jérôme COSNARD, Sophie CARRERE pouvoir à Anne-Marie ROUX, Michel FOULHOUX pouvoir à Chantal DUGOURD, Pierre MALVILLE pouvoir à Jocelyne LEMOINE, Loïc MAGNAN pouvoir à Gérard HENRY, Patrick NIVET pouvoir à Sandy CHAUVEAU, Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Michel VACHER, Christian ROBIN pouvoir à Bernard GUILHEM, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurence ROUEDE, Corinne VENAYRE pouvoir à Annie POUZARGUE

-----  
Monsieur Thierry MARTY a été nommé secrétaire de séance  
-----

**COMPTE RENDU SOMMAIRE  
DE LA SÉANCE DU MARDI 3 JUILLET 2018**

Envoyé en préfecture le 10/07/2018  
Reçu en préfecture le 10/07/2018  
Affiché le   
ID : 033-200070092-20180703-2018\_07\_PV06-DE

Lors de cette séance, le Conseil communautaire, dûment convoqué, a :

- désigné le secrétaire de séance : Monsieur Thierry MARTY
- pris les délibérations suivantes :

**Nombre de conseillers présents : 46**

**Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 16**

Monsieur le Président propose de modifier l'ordre de passage des délibérations : la délibération portant sur « L'approbation de la charte de déontologie et de transparence pour les élus et les agents de La Cali et de son CIAS » est présentée en début de séance.

De plus la délibération « Prescription du PLU de la commune de Tizac de Lapouyade – annulation de la délibération n°2018.05.097 » est retirée de l'ordre du jour.

## **ADMINISTRATION GENERALE**

Rapporteur : Monsieur Philippe BUISSON

**Adoption du procès-verbal de la séance du 22 mai 2018 à l'unanimité (59 conseillers présents ou ayant donné pouvoir)**

**2018-07-135 : Communication des actes juridiques et des délibérations du Bureau pris depuis la séance du Conseil communautaire en date du 22 mai 2018**

Le Conseil communautaire, en l'absence d'observations, prend acte de ces actes juridiques et décisions, étant entendu que cette communication n'est pas sanctionnée d'un vote.

## **MARCHES PUBLICS ET AFFAIRES JURIDIQUES**

Rapporteur : Monsieur Gérard HENRY

**2018-07-136 : Approbation de la charte de déontologie et de transparence pour les élus et les agents de La Cali et de son CIAS**

**A la majorité, 59 voix pour et 2 abstentions (Jack ALLAIS, Armand REIS-FILIFE)**

Le Conseil communautaire décide d'approuver la Charte de déontologie et de transparence ainsi que ses annexes pour les agents et les élus.

## **ADMINISTRATION GENERALE**

Rapporteur : Monsieur Philippe BUISSON

**2018-07-137 : Convention d'organisation et de remboursement entre La Cali et la commune de Coutras - année 2018**

**A l'unanimité (61 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),**

Le Conseil communautaire décide:

- d'adopter le projet de convention avec la commune de Coutras,
- de mandater Monsieur le Président, ou son représentant, pour signer la convention avec la commune de Coutras.

**2018-07-138 : Aire de camping-cars de Coutras : attribution d'un fonds de concours à la commune**

**à l'unanimité (61 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),**

Le Conseil communautaire décide :

- d'attribuer un fonds de concours à la commune de Coutras de 77 736,82 € au titre de l'aménagement d'une aire de camping-cars ;
- de dire que ce fonds de concours a déjà fait l'objet d'une délibération concordante de la part du Conseil municipal de la commune de Coutras ;
- de dire que ce fonds de concours sera débloqué conformément au point 3.3.2.4 du pacte financier et fiscal ;
- de dire que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal 204 14 12 -95 POT 0.

#### **2018-07-139 : Salle de conférence et de cinéma de Saint Seurin sur l'Isle : attribution d'un fonds de concours à la commune**

A l'**unanimité** (60 conseillers présents ou ayant donné pouvoir), et 1 non participation (Anne BERTHOME)

Le Conseil communautaire décide :

- d'attribuer un fonds de concours à la commune de Saint Seurin sur l'Isle de 64 340,10 € au titre de l'aménagement d'une salle de conférence et de cinéma ;
- de dire que ce fonds de concours a déjà fait l'objet d'une délibération concordante de la part du Conseil municipal de la commune de Saint Seurin sur l'Isle ;
- de dire que ce fonds de concours sera débloqué conformément au point 3.3.2.4 du pacte financier et fiscal ;
- de dire que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal 204 14 12 -95 POT 0.

#### **2018-07-140 : Approbation des conditions financières, patrimoniales et juridiques de retrait de la commune de Camiac et Saint Denis du périmètre d'adhésion de La Cali au SEMOCTOM**

A l'**unanimité** (61 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver les modalités financières du retrait de la commune de Camiac et Saint Denis,- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

#### **2018-07-141 : Approbation des conditions financières, patrimoniales et juridiques de retrait de la commune de Camiac et Saint Denis du périmètre d'adhésion de La Cali au syndicat mixte Gironde numérique**

A l'**unanimité** (61 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver les modalités financières du retrait de la commune de Camiac et Saint Denis,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

#### **2018-07-142 : Subvention au groupement des dirigeants territoriaux du Libournais**

A l'**unanimité** (61 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'accorder une subvention exceptionnelle de 1.000,00 euros au « Groupement des dirigeants territoriaux du Libournais » dans le cadre de l'organisation de la 30ième édition des Rencontres Girondines ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à procéder au versement de cette subvention

## **DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET URBANISME**

Rapporteur : Monsieur Jean-Philippe LE GAL, en l'absence de Monsieur Jacques LEGRAND

#### **2018-07-143 : Modification du Droit de préemption urbain commune de Coutras**

A l'**unanimité** (61 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de modifier la délégation du droit de préemption urbain au profit de la Ville de Coutras sur le périmètre de veille foncière et d'intervention s d'Urbanisme de la Ville de Coutras tel que délimité sur le plan ci-dessus ;
- délégation du droit de préemption urbain au profit de l'Établissement Aquitain sur le périmètre de veille foncière et d'intervention s d'Urbanisme de la Ville de Coutras tel que délimité sur le plan ci-dessus ;
- délégation du droit de préemption urbain au profit de la Ville de Coutras sur le reste de la zone UA de son Plan Local d'Urbanisme ;
- délégation du droit de préemption urbain au profit de la Ville de Coutras sur les zones UAi, UB, UC, UD, UE, UX, UY, 1AU et 2AU et leurs sous-secteurs de son Plan local d'urbanisme.

Cette délégation du droit de préemption prendra effet à compter de la mise en œuvre de toutes les règles de publicité.

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte ou engager toute procédure administrative nécessaire à l'application de la présente délibération.

#### **2018-07-144 : Approbation du PLU de la commune de Daignac**

A l'**unanimité** (61 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver le dossier d'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune de DAIGNAC tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
- dire que la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la Communauté d'Agglomération du Libournais et à la mairie de la commune de DAIGNAC durant un mois ainsi que d'une mention insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

- dire que le dossier d'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune de DAIGNAC approuvé est tenu à la disposition du public.

Le dossier peut être consulté au siège de la Communauté d'Agglomération du Libournais et à la mairie de la commune de DAIGNAC aux heures et jours habituels d'ouverture ainsi qu'au service Droit des Sols de la CALI, 33, avenue de la Gare, 33870 Vayres, du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.

La présente délibération et les dispositions résultant de l'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune de DAIGNAC seront exécutoires après transmission de la délibération d'approbation et du dossier à Monsieur le Sous-Préfet de Libourne et après accomplissement des mesures de publicités susvisées.

#### **2018-07-145 : Prescription des révisions allégées n°1, n°2 et n°3 du PLU de Libourne modalités de concertation**

A l'**unanimité** (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de fixer les modalités de concertation prévues par les articles L153-11 et L103-3 du code de l'urbanisme de la façon suivante :

- affichage de la présente délibération pendant 1 mois au siège de La CALI et à la Mairie de Libourne
- dossier disponible en Mairie (42 place Abel Surchamp 33500 Libourne) et au siège de La CALI (21 avenue du Maréchal Foch 33502 Libourne)
- mise à disposition du public d'un registre destiné aux observations de toute personne intéressée tout au long de la procédure, en mairie et au siège de La CALI aux heures et jours habituels d'ouverture
- possibilité d'écrire au Maire (42 place Abel Surchamp 33500 Libourne) au Président de la CALI (21 avenue du Maréchal Foch 33502 Libourne)

Cette concertation se déroulera pendant toute la durée des études nécessaires à la mise au point du projet de PLU.

À l'issue de cette concertation, M. le Président en présentera le bilan au conseil communautaire qui en délibérera et arrêtera le projet de PLU.

L'établissement de coopération Intercommunale se réserve la possibilité de mettre en place toute autre forme de concertation si cela s'avérait nécessaire.

- de donner autorisation au Président, ou son représentant, pour signer tout contrat, avenant, convention de prestation ou de service concernant la révision du PLU,

La présente délibération est notifiée, conformément aux articles L153-11 et L132-7 du code de l'urbanisme :

- au Préfet,
- aux Présidents du Conseil Régional et du Conseil Départemental de la Gironde,
- aux Présidents de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et de la Chambre d'Agriculture.
- à l'Etablissement public chargé de l'élaboration, de la gestion et de l'approbation du schéma de cohérence territoriale lorsque le territoire objet du plan est situé dans le périmètre de ce schéma,
- à l'autorité compétente en matière des transports urbains,
- à l'autorité compétente en matière de programme local de l'habitat.

Conformément à l'article R 153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie et au siège de l'EPCI durant un mois et mention de cet affichage sera effectuée dans un journal diffusé dans le département.

Cette délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération du Libournais.

### **2018-07-146 : Prescription de modifications simplifiées du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Libourne**

A l'unanimité (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de fixer les modalités de concertation prévues par les articles L153-11 et L103-3 du code de l'urbanisme de la façon suivante :

- affichage de la présente délibération pendant 1 mois au siège de la Communauté d'agglomération du Libournais et à la Mairie de Libourne
- réunion publique avec la population
- dossier disponible en Mairie (42 place Abel Surchamp 33500 Libourne)
- mise à disposition du public d'un registre destiné aux observations de toute personne intéressée tout au long de la procédure, en Mairie aux heures et jours habituels d'ouverture
- possibilité d'écrire au Maire (42 place Abel Surchamp 33500 Libourne) au Président de La Cali (21 avenue du Maréchal Foch 33502 Libourne)
- 

Cette concertation se déroulera pendant toute la durée des études nécessaires à la mise au point du projet de PLU.

À l'issue de cette concertation, M. le Président en présentera le bilan au Conseil municipal qui en délibérera et arrêtera le projet de PLU.

La CALI se réserve la possibilité de mettre en place toute autre forme de concertation si cela s'avérait nécessaire.

- de donner autorisation au Président pour signer tout contrat, avenant, convention de prestation ou de service concernant la modification du PLU,

La présente délibération est notifiée, conformément aux articles L153-11 et L132-7 du code de l'urbanisme :

- au Préfet,
- aux Présidents du Conseil Régional et du Conseil Départemental,
- aux Présidents de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et de la Chambre d'agriculture.
- à l'Etablissement public chargé de l'élaboration, de la gestion et de l'approbation du schéma de cohérence territoriale lorsque le territoire objet du plan est situé dans le périmètre de ce schéma,
- à l'autorité compétente en matière des transports urbains,
- à l'autorité compétente en matière de programme local de l'habitat.

Conformément à l'article R 153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie et au siège de l'EPCI durant un mois et mention de cet affichage sera effectuée dans un journal diffusé dans le département.

Cette délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération du Libournais.

## AUTRES

- sur le règlement graphique (zonage) : 2 modifications simplifiées et 2 modifications allégées
- sur le règlement écrit : 13 modifications simplifiées identifiées
- sur les annexes et les servitudes : 7 modifications simplifiées identifiées ; 2 mises à jour
- sur le dossier loi paysage : 1 modification simplifiée identifiées sur les orientations d'aménagement et de programmation : 1 modification simplifiée identifiée

### **2018-07-147 : Mise à disposition du projet de modification simplifiée n°1 du PLU de la commune d'Espiet.**

A l'**unanimité** (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de fixer les modalités de la mise à disposition comme suit :

- mise à disposition du dossier pendant 1,5 mois au siège de La Cali et en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- mise à disposition d'un registre permettant au public de formuler ses observations au siège de La Cali et en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- mise en ligne du dossier sur le site internet de La Cali
- les observations du public pourront être reçues par voie postale en Mairie d'Espiet.

- de dire que la présente délibération fera l'objet d'un avis précisant l'objet de la modification simplifiée, les dates, le lieu et les heures auxquels le dossier pourra être consulté. Cet avis sera publié dans un journal diffusé dans le département et ce, au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition du public.

- de dire que le Président de La Cali, ou son représentant, est chargé de mettre en œuvre les mesures de publicité, ainsi que les modalités de mise à disposition telles qu'elles ont été fixées.

Considérant qu'à l'issue de cette mise à disposition, le Président de La Cali en présentera le bilan devant le conseil communautaire, qui délibérera et adoptera le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des remarques émises.

### **2018-07-148 : Mise à disposition du projet de modification simplifiée n°1 du PLU de la commune de Génissac**

A l'**unanimité** (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de fixer les modalités de la mise à disposition comme suit :

- mise à disposition du dossier pendant 1,5 mois au siège de La Cali et en mairie de Génissac, aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- mise à disposition d'un registre permettant au public de formuler ses observations au siège de La Cali et en mairie de Génissac, aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- mise en ligne du dossier sur le site internet de La Cali ;
- les observations du public pourront être reçues par voie postale en Mairie de Génissac.

- de dire que la présente délibération fera l'objet d'un avis précisant l'objet de la modification simplifiée, les dates, le lieu et les heures auxquels le dossier pourra être consulté. Cet avis sera publié dans un journal diffusé dans le département et ce, au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition du public.

- de dire que le Président de La Cali, ou son représentant, est chargé de mettre en œuvre les mesures de publicité, ainsi que les modalités de mise à disposition telles qu'elles ont été fixées.

### **2018-07-149 : Mise à disposition de la modification simplifiée n°4 du PLU de la commune**

A l'**unanimité** (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de fixer les modalités de la mise à disposition comme suit :

- mise à disposition du dossier du 13 août au 21 septembre 2018 en mairie de St Ciers d'Abzac et à La Cali aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- mise à disposition d'un registre permettant au public de formuler ses observations en mairie de St Ciers d'Abzac et à la CALI, aux jours et heures habituels d'ouverture ;

- les observations du public pourront être reçues par voie postale, rue François Mauriac 33910 SAINT-CIERS-D'ABZAC
- de dire que la présente délibération fera l'objet d'un avis précisant l'objet, les dates, les lieux et les heures auxquels le dossier pourra être consulté. Cet avis sera publié dans un journal diffusé dans le département et ce, au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition du public.
- de dire que le Président de La Cali, ou son représentant, est chargé de mettre en œuvre les mesures de publicité, ainsi que les modalités de mise à disposition telles qu'elles ont été fixées.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie de Saint Ciers d'Abzac et à La Cali durant 1 mois.

## TRANSPORTS

Rapporteur : Madame Fabienne FONTENEAU

### **2018-07-150 : Transport interurbain - Lots 3-4-5-7 : fixation des tarifs**

A l'**unanimité** (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'adopter les tarifs tels que définis à la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer :
  - l'avenant n°7 au contrat de délégation du service public de transports interurbains – Lot 3 - modifiant l'annexe 5 ;
  - l'avenant n°6 au contrat de délégation du service public de transports interurbains – Lot 4 - modifiant l'annexe 5 ;
  - l'avenant n°4 au contrat de délégation du service public de transports interurbains – Lot 5 - modifiant l'annexe 4;
  - l'avenant n°7 au contrat de délégation du service public de transports interurbains – Lot 7 - modifiant l'annexe 5 ;

### **2018-07-151 : Transport scolaire : fixation des tarifs et critères d'accès aux services**

A l'**unanimité** (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'adopter les tarifs et critères d'accès aux services de transport scolaire tels que définis à la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Rapporteur : Monsieur Jérôme COSNARD

### **2018-07-152 : Dagueys : Acquisition d'un terrain pour réaliser des mesures compensatoires**

A l'**unanimité** (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver l'achat de la parcelle AC 126b d'une superficie d'1,19ha au montant de l'euro symbolique ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tout les actes nécessaires à la réalisation de cette opération.

**2018-07-153 : Information sur la répartition du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales au titre de l'année 2018**

A l'**unanimité** (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir)

Le Conseil communautaire prend acte de la décision prise par le Bureau communautaire de répartir, au titre de l'année 2018, le FPIC selon la procédure de droit commun.

**2018-07-154 : Versement transport : modalités de remboursement et d'exonération**

A l'**unanimité** (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de fixer à 300 mètres la distance entre le logement et le lieu de travail pour les remboursements de versement transport au titre des salariés logés ;
- de fixer à 500 mètres la distance entre le point de ramassage et le domicile du salarié pour les remboursements de versement transport relatifs aux salariés transportés ;
- de valider les principes d'exonération de versement transport des associations.

**2018-07-155 : Création d'une autorisation de programme-crédit de paiement pour l'aide à la production de logements locatifs sociaux**

A l'**unanimité** (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire procède à la création d'une nouvelle autorisation de programme relative à la poursuite et au développement de la politique communautaire en faveur de « l'aide à la production de logements locatifs sociaux ». Cette opération est programmée sur la période 2018-2023 pour un montant global de 2 M€.

Pour rappel, les crédits budgétaires de cette opération au titre de l'année 2018 sont déjà inscrits au budget principal.

1) Autorisation de programme n°2018-1 / Aides à la production de logements locatifs sociaux

Imputations budgétaires	Montant de l'AP	Montant des CP					
		2018	2019	2020	2021	2022	2023
Chapitre 20 Article 204182 – LOHA0	2 000 000 €	150 000 €	150 000 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €	500 000 €

**2018-07-156 : Budget principal : aides au financement des travaux des bâtiments partagés au titre de la compétence enfance pour les communes de Saint Médard de Guizières, Moulon, Génissac et Saint Denis de Pile**

A l'**unanimité** (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'apporter un financement pour les travaux d'aménagement des ALSH d'un montant de :  
3 457 € à la commune de Saint Médard de Guizières pour les travaux de réfection du sol de la salle polyvalente de l'ALSH élémentaire ;  
43 767 € à la Commune de Moulon pour les travaux de mise aux normes de la cour de l'ALSH ;  
42 605 € à la Commune de Génissac pour les travaux de remplacement des menuiseries extérieures ;  
1 272 € à la Commune de Saint Denis de Pile pour les travaux d'aménagement de l'ALSH élémentaire et  
1 373,14 € pour les travaux d'aménagement de l'ALSH maternel ;

- de dire que ces subventions d'équipements seront débloquées dès que la Commune aura délibéré de manière concordante et qu'un état récapitulatif des dépenses, visé par le receveur municipal, sera fourni ;

- de dire que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal (service gestionnaire COOR2 – opération 18CN011).

**2018-07-157 : Aire d'accueil des gens du voyage située à Libourne : annulation de dette accordée à un résident**

A l'unanimité (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à annuler la dette d'un montant de 141,61 €.

**2018-07-158 : Mission Locale du Libournais : cotisation 2018**

A l'unanimité (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser le solde de la cotisation 2018 de 47 179,20 € à la Mission Locale du Libournais,
- signer la convention d'objectifs pluriannuelle 2018 - 2020 et tous les documents afférents.

## **POLITIQUES CONTRACTUELLES, HABITAT ET LOGEMENT**

Rapporteur : Monsieur Jean-Philippe LE GAL

**2018-07-159 : Programme Local de l'Habitat (PLH) de La Cali pour la période 2018-2023 : validation du projet arrêté**

A l'unanimité (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de valider le projet de PLH composé du diagnostic, du document d'orientations, du programme d'actions et des fiches communales, annexés à la présente délibération,
- de procéder à l'arrêt du projet de PLH 2018-2023,
- d'autoriser Monsieur le Président de La Cali ou son représentant à transmettre pour avis le projet de PLH aux 45 communes de La Cali et au Pôle Territorial du Grand Libournais, conformément à l'article R.302-9 du code de la construction et de l'habitation,
- d'autoriser Monsieur le Président de La Cali ou son représentant à poursuivre les démarches avec l'État, en vue de l'adoption définitive du PLH.

**2018-07-160 : Règlement d'intervention 2018-2023 de La Cali en faveur de la production de logement locatif social**

A l'unanimité (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver l'ensemble du dispositif de mise en œuvre de cette politique d'intervention en faveur du logement social public ;
- de dire que le Conseil communautaire attribuera les subventions et validera les conventions correspondantes dans la limite des crédits ouverts au budget ;
- de dire le Conseil communautaire procédera à d'éventuelles évolutions de ce règlement d'intervention dans la limite des crédits ouverts au budget ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes afférents à ce règlement d'intervention.

**2018-07-161 : Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) : subvention 2018**

A l'unanimité ( 62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser une subvention de 3 255 € à l'ADIL pour l'année 2018,
- signer la convention afférente annexée à la présente délibération.

## **2018-07-162 : Association Le Lien : subvention 2018**

A l'**unanimité** (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- soutenir à hauteur de 40 000 € l'association « Le Lien » pour l'année 2018, pour l'ensemble des actions détaillées ci-avant,
- signer l'ensemble des conventions afférentes.

## **2018-07-163 : Fonds de Solidarité Logement (FSL) : cotisation 2018**

A l'**unanimité** (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire autoriser Monsieur le Président ou son représentant :

- à verser la cotisation annuelle d'un montant de 20 331,36 € pour l'année 2018,
- et à signer la convention afférente annexée à la présente délibération.

## **2018-07-164 : Habitat Jeunes en Pays Libournais (HAJPL) : cotisation 2018**

A l'**unanimité** (61 conseillers présents ou ayant donné pouvoir), et **1** non participant (*Michel VACHER*)

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser une cotisation de 44 017,20 € à l'HAJPL au titre de l'année 2018,
- signer la convention afférente annexée à la présente délibération.

## **ENFANCE, PETITE ENFANCE**

Rapporteur : Madame Anne-Marie ROUX

### **2018-07-165 : Attribution du contrat relatif à la délégation de service public pour la gestion de la crèche multi accueil "La Farandole" située à Arveyres**

A l'**unanimité** (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de retenir L'Association Enfance pour Tous comme délégataire pour la gestion du Multi Accueil « Farandole » d'Arveyres pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 pour se terminer le 31 août 2021,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer le contrat de concession avec le candidat retenu et l'ensemble des documents y afférents,
- de dire que les dépenses relatives à la contribution de La Cali seront inscrites en dépenses aux budgets relatifs à l'exécution du contrat de la manière suivante :
- Chapitre 011 : charges à caractère général,
- Article 611 : contrats de prestation de service,
- Fonction 524 : Autres services.

### **2018-07-166 : Fixation d'une redevance d'occupation du bâtiment communautaire à Coutras par l'association « Eveil de l'enfant »**

A l'**unanimité** (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de fixer le montant mensuel de la redevance pour l'occupation d'une partie de l'ALSH de Coutras à 2 277,64 €.
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention y afférent.

## **ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE, GENS DU VOYAGE**

Rapporteur : Monsieur Sébastien LABORDE

Envoyé en préfecture le 10/07/2018
Reçu en préfecture le 10/07/2018
Affiché le 
ID : 033-200070092-20180703-2018_07_PV06-DE

**2018-07-167 : Projet Social et Éducatif de l'aire d'accueil à Saint Denis  
CCAS de la commune**

Envoyé en préfecture le 10/07/2018  
Reçu en préfecture le 10/07/2018  
Affiché le   
ID : 033-200070092-20180703-2018\_07\_PV06-DE

A l'**unanimité** (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant :

- à signer la convention 2018 d'organisation et de remboursement avec le CCAS de Saint Denis de Pile qui assurera l'exécution de la mise en œuvre du projet social et éducatif en direction des familles résidentes de l'aire d'accueil des gens du voyage, en concertation et coordination avec l'ensemble des partenaires locaux compétents,
- à verser au CCAS de Saint Denis de Pile une participation financière de 11 820 €. La Cali versera 80 % à la signature de la convention et le solde en janvier 2019 sur présentation du bilan.

## **POLITIQUE DE LA VILLE, INSERTION ET CISPD**

Rapporteur : Monsieur Thierry MARTY

### **2018-07-168 : Association PLIE du Libournais : cotisation 2018**

A l'**unanimité** (61 conseillers présents ou ayant donné pouvoir), et 1 non participant (*Fabienne FONTENEAU*)

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser le solde de la cotisation annuelle s'élevant à 25 291,51 € au PLIE du Libournais,
- signer la convention de mandat afférente.

### **2018-07-169 : Actions en faveur de l'insertion sociale et professionnelle dans le cadre de la convention territoriale globale (CTG) de services aux familles : versement de subvention**

A l'**unanimité** (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant :

- à verser les subventions aux opérateurs telles que présentées dans le tableau de programmation ci-dessus,
- à solliciter le fonds d'intervention de la Convention Territoriale Globale de services aux familles pour ces actions à hauteur de 9 000€,
- à signer une convention d'objectifs et tous les documents afférents avec chaque opérateur.

## **RESSOURCES HUMAINES**

Rapporteur : Monsieur Philippe BUISSON, en l'absence de Monsieur Georges DELABROY

### **2018-07-170 : Adhésion à l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire dans certains litiges de la fonction publique mise en œuvre par le CDGFPT de la Gironde**

A l'**unanimité** (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'adhérer à la mission de médiation préalable obligatoire proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde dans le cadre de l'expérimentation mise en œuvre par la loi du 18 novembre 2016 susvisée ;
- d'autoriser le Président à conclure la convention proposé par le CDG de la Gironde figurant en annexe de la présente délibération.

### **2018-07-171 : Conditions et modalités de prise en charge des frais de déplacement des agents communautaires**

A l'**unanimité** (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à accorder aux agents communautaires des autorisations d'utilisation d'un véhicule personnel pour les besoins du service ;
- d'approuver le principe d'une dérogation plafonnée au montant de l'indemnité de nuitée dans les zones

listées ci-dessus, jusqu'au 31 décembre 2019, au regard des tarifs constatés et dans la limite des frais réellement engagés.

- d'approuver le règlement communautaire reprenant, détaillant et précisant les droits et obligations des agents à l'occasion de leurs déplacements professionnels, joint en annexe à la présente délibération.
- d'autoriser les dépenses liées au remboursement des frais occasionnés par ces déplacements professionnels dans le cadre des crédits ouverts au chapitre correspondant.

### **2018-07-172 : Création d'un emploi contractuel chargé de mission habitat**

A l'unanimité (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à modifier le tableau des effectifs comme suit :

#### FILIERE TECHNIQUE

##### **A compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2018 :**

- Suppression d'un emploi de contractuel de catégorie A à temps complet de chargé de mission « requalification des centres anciens » créé par délibération du 11 février 2016 (suite à la démission d'un agent »
- Création d'un emploi de contractuel de catégorie A à temps complet de « Chargé de mission requalification des centres anciens et lutte contre l'habitat insalubre ».

L'agent est recruté pour une durée de 3 ans conformément à l'article 3-3-2° de la loi 84-53 susvisée.

Ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.

A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

La rémunération de cet agent aura pour référence l'indice brut 597 fixée par référence au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux

### **2018-07-173 : Modification du tableau des effectifs**

A l'unanimité (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à modifier le tableau des effectifs comme suit :

#### FILIERE ADMINISTRATIVE

##### **A compter du 1<sup>er</sup> Juin 2018 :**

suppression d'un poste d'attaché à temps complet au service commun autorisation droits des sols (suite à départ à la retraite)

##### **A compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2018 :**

suppression d'un poste d'agent administratif à temps complet au service commun commande publique (suite à la disponibilité pour convenances personnelles d'un agent )

#### FILIERE TECHNIQUE

##### **A compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2018 :**

création d'un poste d'adjoint technique à temps complet au Pôle entretien (suite au départ à la retraite d'un agent)

##### **A compter du 2 Juillet 2018 :**

Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet au Pôle entretien (suite à départ à la retraite)

#### FILIERE ANIMATION

##### **A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018 :**

création d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps complet à l'ALSH de Vayres (suite à réussite concours d'un agent)

suppression d'un poste d'adjoint d'animation à temps complet à l'ALSH de Vayres (suite à réussite concours d'un agent)

##### **A compter du 1<sup>er</sup> Août 2018 :**

Création d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet 26h/35h à la crèche multi-accueil des Canailles à St Germain du Puch (pérennisation contrat accroissement activité)

##### **A compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2018 :**

création d'un poste d'adjoint d'animation à temps complet à l'espace jeune d'Arveyres (pérennisation contrat accroissement activité avec recrutement par voie de mutation )

**2018-07-174 : Modification du tableau des effectifs suite à la CAP du**

Envoyé en préfecture le 10/07/2018  
Reçu en préfecture le 10/07/2018  
Affiché le   
ID : 033-200070092-20180703-2018\_07\_PV06-DE

A l'unanimité (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Communautaire autoriser Monsieur le Président à modifier le tableau des effectifs comme suit :

**A compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018 :**

Filière Administrative

Création d'un poste d'attaché principal à temps complet

Suppression d'un poste d'attaché à temps complet

Création de trois postes d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet

Suppression de deux postes d'adjoint administratif à temps complet

Filière Technique

Création de deux postes d'agent de maîtrise principal à temps complet

Suppression de deux postes d'agent de maîtrise à temps complet

Création de deux postes d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet

Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet 30h/35h

Suppression de deux postes d'adjoint technique à temps complet

Suppression d'un poste d'adjoint technique à temps non complet 30h/35h

Filière Animation

Création d'un poste d'adjoint d'animation principal de 1ère classe à temps complet

Création de quatre postes d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps complet

Suppression de cinq postes d'adjoint d'animation à temps complet

Filière Culturelle

Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe à temps complet

Suppression d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à temps complet

Filière Médico-Sociale

Création de quatre postes d'Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe à temps complet

Suppression de quatre postes d'Auxiliaire principal de 2ème classe à temps complet

**A compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2018 :**

Filière Administrative

Suppression d'un poste d'adjoint administratif à temps complet

**A compter du 1<sup>er</sup> Décembre 2018 :**

Filière Technique

Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1ère Classe à temps complet

Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet

Filière Animation

Création d'un poste d'adjoint d'animation principal de 1ère classe à temps complet

Suppression d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps complet

**MARCHES PUBLICS ET AFFAIRES JURIDIQUES**

Rapporteur : Monsieur Gérard HENRY

**2018-07-175 : Information sur la communication du rapport du délégataire sur la gestion en 2016/2017 du transport collectif interurbain - Lot n°3**

A l'unanimité (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de prendre acte de l'information donnée concernant la transmission du rapport du délégataire de service public pour la gestion du réseau de transport collectif interurbain (lot n°3) au titre de l'exercice 2016/2017,
- d'autoriser le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**2018-07-176 : Information sur la communication du rapport du délégué de service public 2016/2017 du transport collectif interurbain - Lot n°4**

Envoyé en préfecture le 10/07/2018  
Reçu en préfecture le 10/07/2018  
Affiché le   
ID : 033-200070092-20180703-2018\_07\_PV06-DE

A l'**unanimité** (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de prendre acte de l'information donnée concernant la transmission du rapport du délégué de service public pour la gestion du réseau de transport collectif interurbain (lot n°4) au titre de l'exercice 2016/2017,
- d'autoriser le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**2018-07-177 : Information sur la communication du rapport du délégué de service public 2016/2017 du transport collectif interurbain - Lot n°5**

A l'**unanimité** (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de prendre acte de l'information donnée concernant la transmission du rapport du délégué de service public pour la gestion du réseau de transport collectif interurbain (lot n°5) au titre de l'exercice 2016/2017,
- d'autoriser le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**2018-07-178 : Information sur la communication du rapport du délégué de service public 2016/2017 du transport collectif interurbain - Lot n°7**

A l'**unanimité** (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de prendre acte de l'information donnée concernant la transmission du rapport du délégué de service public pour la gestion du réseau de transport collectif interurbain (lot n°7) au titre de l'exercice 2016/2017,
- d'autoriser le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**2018-07-179 : Information sur la communication du rapport du délégué de service public 2017 de la crèche "La Farandole" située à Arveyres**

A l'**unanimité** (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire :

- de prendre acte de l'information donnée concernant la transmission du rapport du délégué de service public pour la gestion de la crèche « La Farandole » située à Arveyres, au titre de l'exercice 2017
- d'autoriser le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**2018-07-180 : Information sur la communication du rapport du délégué de service public 2017 du transport public sur la commune de Libourne**

A l'**unanimité** (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de prendre acte de l'information donnée concernant la transmission du rapport du délégué de service public pour la gestion du réseau de transports publics sur la commune de Libourne au titre de l'exercice 2017,
- d'autoriser le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**2018-07-181 : Information sur la communication du rapport du délégué de service public 2017 des aires d'accueil des gens du voyage situées à Libourne et à Coutras et des terrains familiaux situés à Coutras**

A l'**unanimité** (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de prendre acte de l'information donnée concernant la transmission du rapport du délégué de service public pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage situées à Libourne et Coutras ainsi que des terrains familiaux situés à Coutras, au titre de l'exercice 2017,
- d'autoriser le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**2018-07-182 : Information sur la communication du rapport du délégué de l'aire d'accueil des gens du voyage située à Saint Denis de Pile**

A l'unanimité (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de prendre acte de l'information donnée concernant la transmission du rapport du délégataire de service public pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage située à Saint Denis de Pile, au titre de l'exercice 2017,
- d'autoriser le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**2018-07-183 : Etat des travaux de l'année 2017 de la Commission consultative des services publics locaux**

A l'unanimité (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire prend acte de la présente communication de l'état des travaux réalisés par la CC SPL au cours de l'année 2017.

**PAS DE QUESTIONS DIVERSES**

La séance a été levée à 20 h 20.

Vu pour être affiché, conformément aux articles L.2121-25 et L.5211-1 du code général des collectivités territoriales.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 10 juillet 2018  
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



NB : Les décisions du Conseil communautaire et les débats y afférents seront retranscrits sur le registre des délibérations qui pourra être consulté par toute personne physique ou morale.

Envoyé en préfecture le 10/07/2018

Reçu en préfecture le 10/07/2018

Affiché le



ID : 033-200070092-20180703-2018\_07\_PV06-DE